



Mixité sociale dans les écoles privées : « Notre liberté de recrutement n'est pas négociable » Interview de P. Delorme

Mis en difficulté par la publication des indices de position sociale de l'Education nationale qui souligne sa dimension fortement ségrégative, l'enseignement catholique reconnaît le problème mais se déclare innocent et rend les pouvoirs publics responsables de la situation. Argument sérieux ou manœuvre dilatoire ? « L'Obs » a longuement ferraillé avec Philippe Delorme, son secrétaire général. La récente publication des indices de position sociale (IPS) de l'Education nationale souligne combien la sociologie des établissements catholiques est privilégiée : 112 pour les écoles, 114 pour les collèges, 122 pour les lycées généraux et technologiques, soit 10 à 14 points de plus que les scores du public. Si l'on exclut le rural et le périurbain et que l'on se concentre sur les agglomérations, ces écarts se creusent considérablement, oscillant le plus souvent entre 20 et 40 points. C'est une surprise ? Un sujet de préoccupation ?

Philippe Delorme Je partage entièrement la volonté du ministre de l'Education nationale Pap Ndiaye d'accroître la mixité sociale dans les établissements, car je crois comme lui qu'elle est bénéfique à tous les élèves, défavorisés ET favorisés. Il faut toutefois s'entendre sur ce que l'on qualifie de « mixité sociale ». En ce qui concerne la scolarité obligatoire, l'IPS moyen du privé se situe légèrement au-dessus de 110, cela témoigne d'un vrai mélange de populations reflétant la pluralité de la société française.

Le problème de ce pays, ce n'est pas qu'il y ait du privé à 110 d'IPS mais qu'il y ait des établissements publics très ségrégués à 80 d'IPS, voire beaucoup moins. C'est dans ces établissements, et non pas chez nous, qu'il y a une absence de mixité. Nous ne sommes pas responsables des faillites de la politique de la ville, ni des problèmes d'organisation de l'Education nationale qui ont pu aboutir à la constitution de ces ghettos.

L'enseignement catholique est-il vraiment à l'image de la société française, comme vous l'affirmez ? Notre traitement des IPS, agglomération par agglomération, montre plutôt le contraire. Dans les grandes métropoles et dans les villes moyennes de nombreuses régions, il est extrêmement élitiste...

Il y a des questions d'implantation qui s'imposent à nous. Certains de nos établissements sont situés en centre-ville, dans des quartiers aisés, et nous n'allons pas les fermer, quand bien même nous souhaitons faire venir à nous un public plus divers. Par ailleurs, il ne faut pas caricaturer : le privé des métropoles, ce n'est pas seulement le collège Stanislas dans le 6^e arrondissement de Paris – excellent établissement au demeurant –, ce sont aussi les collèges de Seine-Saint-Denis ou des quartiers nord de Marseille qui, contrairement au public, offrent une vraie mixité, avec des IPS s'étalant autour de la moyenne française. Ce sont aussi Nantes, Lille, Rennes, de très grandes villes où le privé scolarise 30 % à 50 % des élèves dans le secondaire sans générer outre mesure un impact ségrégatif.

Quand vous êtes très présent sur un territoire, vous pouvez faire des économies d'échelle et réduire les contributions des familles. A contrario, quand vous êtes moins implanté, vous êtes plus dépendant des CSP favorisées capables de soutenir votre établissement et cela rend les politiques d'ouverture sociale plus complexes à mettre en œuvre. D'autant que dans les grandes villes, le foncier est cher et les exigences des parents élevées. On peut donc se retrouver avec des territoires où, je le reconnais, nous recrutons surtout dans un public assez favorisé. Cela souligne un des points que je ne



cesse de mettre en avant : le premier obstacle à l'ouverture sociale de nos établissements, c'est la question du financement. Le jour où les collectivités locales nous accorderont ce qu'elles accordent au public, en matière de restauration ou de transports scolaires, le jour où, en somme, nos élèves cesseront d'être discriminés, les contributions que nous demandons aux familles deviendront moins dissuasives.

A Flourish map

Collèges privés

Mais comment expliquer que le privé se soit tant embourgeoisé ces dernières années ? Une étude récente des services statistiques du ministère montre que l'écart entre la proportion d'élèves très favorisés dans le privé (40,1 %) et le public (19,5 %) s'est creusé de près de dix points depuis 1989...

Peut-être, précisément, parce que les collectivités locales ont développé des politiques sociales de plus en plus généreuses vis-à-vis des publics défavorisés scolarisant leurs enfants dans le public : cantine à des prix modiques, transports scolaires et périscolaires quasi gratuits, voyages scolaires sponsorisés. Cela n'existait pas autant il y a trente-cinq ans. D'une certaine manière, les conditions de la concurrence sont faussées. Moins le public coûte cher, plus le prix relatif du privé est élevé.

Pour que les collectivités acceptent de vous financer à la hauteur du public, peut-être faudrait-il que vous vous engagiez fermement à démocratiser votre recrutement. On ne peut pas leur demander de subventionner le développement d'une école dédiée d'abord aux enfants très favorisés...

Eh bien, je dis chiche ! Si le surcoût que cela représente pour nos établissements est compensé par des subventions, nous nous engagerons à offrir la quasi-gratuité aux plus défavorisés. Je ne suis pas certain toutefois que nous ferions consensus avec cette proposition. J'ai comme le sentiment que permettre un vrai choix scolaire à toutes les familles risque de susciter quelques oppositions chez nos amis de l'enseignement public.

A Flourish map

Ecoles privées

En attendant, rien ne vous empêche de moduler les frais en fonction des revenus des familles afin de réduire la charge pour les plus défavorisés...

Beaucoup d'établissements modulent déjà les frais de scolarité, même si du fait de la culture d'autonomie qui nous caractérise, je serais incapable de vous donner un pourcentage précis. La Cour des Comptes nous l'a reproché, et nous allons y travailler. Faut-il rappeler toutefois que nos établissements n'ont aucune vocation lucrative. Beaucoup ont longtemps été administrés par des congrégations qui ne se payaient pas. Cela a laissé des traces. Les directions font de gros efforts sur les frais de scolarité malgré les investissements lourds que nous devons lancer sur nos propres deniers – rénovation énergétique des bâtiments, mise aux normes handicapés... Mais sur la cantine, qui constitue un gros poste budgétaire pour les familles et qui n'est pas du tout subventionnée, ce n'est pas possible. Nous sommes inventifs, nous faisons d'énormes efforts, nous sortons des repas à 6-7 euros, soit un prix bien inférieur à celui du public, mais, faute d'aide, il nous est impossible de descendre en deçà. Pour offrir la gratuité ou des repas à prix modiques aux plus défavorisés, il faudrait monter le prix du repas à 15 euros pour les autres. Personne ne l'accepterait.

En êtes-vous si sûr ? Dans le supérieur, de plus en plus de grandes écoles, privées comme publiques, pratiquent une gradation très marquée de leurs frais, avec une gratuité pour les plus modestes et des tarifs très élevés pour les très favorisés. Et cela ne les empêche pas de recruter. Pourquoi ne pas s'en inspirer ? Dans l'enseignement



catholique, quand les frais sont modulés, ils le sont uniquement vers le bas à destination des plus démunis. En revanche, dans la plupart de vos établissements, un couple d'employés au salaire médian paye la même chose qu'un couple de cadres supérieurs...

Contrairement aux établissements publics, les établissements privés doivent s'assurer chaque année de leur équilibre budgétaire. Nous ne pouvons pas du jour au lendemain changer les règles du jeu que nous imposons à ces contributeurs essentiels que sont les parents. Par ailleurs, au-delà des aspects financiers, il nous faut également traiter un frein majeur : celui de l'autocensure. Quelles que soient les politiques tarifaires que nous pratiquons, beaucoup de familles continuent à penser que le privé n'est pas fait pour elles alors que ce n'est pas vrai. Nous avons un gros travail à faire collectivement sur ce sujet en matière d'information et de communication, j'en suis parfaitement conscient.

L'indice de position sociale

Les indices de position sociale (IPS), que le ministère de l'Éducation nationale a été obligé de rendre public à l'automne 2022 à la suite d'un recours juridique, permettent de connaître la sociologie moyenne d'un établissement. Chaque parent se voit attribué un score en fonction de sa profession et du capital culturel et financier moyen attaché par l'Insee à ladite profession. Les CSP+ très diplômés culminent à 179. Et les chômeurs n'ayant jamais travaillé peuvent descendre à 38. Une fois les scores attribués, le ministère calcule un IPS pour chaque établissement, la moyenne étant à 103 au niveau national. Objectif de l'opération : jauger les « contextes familiaux favorables à la réussite », sachant que la France est le grand pays de l'Organisation de Coopération et de Développement économiques (OCDE) où l'origine sociale pèse le plus sur le destin scolaire.

Un des principaux facteurs d'autocensure tient néanmoins à votre recrutement : dossier papier, entretien obligatoire avec le directeur de l'établissement... On sait que ce type de procédure lourde inhibe les jeunes et les familles les plus éloignés des codes scolaires. Pourquoi ne pas suivre le modèle des grands lycées d'excellence – Henri-IV, Louis-le-Grand – ou des grandes écoles comme Sciences-Po qui, en intégrant des plateformes nationales d'admission dématérialisées comme Affelnet ou Parcoursup, ont connu un net développement et une forte diversification des candidatures ?

Parce que l'enseignement catholique met l'humain au cœur de son projet ! L'inscription de l'élève, chez nous, n'est pas un simple acte administratif ; c'est une rencontre, la rencontre d'une famille et d'un jeune avec notre projet éducatif particulier, porteur de fraternité et d'espérance. Dématérialiser, c'est déshumaniser. Il faut d'ailleurs relativiser la supposée « lourdeur » de nos procédures. L'inscription dans une école ou un collège catholique reste relativement simple. Par contre, elle se fait tôt. Quand Affelnet, la plateforme numérique d'affectation au lycée gérée par l'Éducation nationale, ouvre ses portes au printemps, nos inscriptions sont déjà closes depuis plusieurs mois. Je le dis et le redis : l'équilibre financier de nos établissements est fragile. Contrairement au public, nous ne pouvons pas nous permettre de naviguer à vue, nous avons besoin de visibilité à moyen-long terme pour mettre des moyens adéquats face aux élèves que nous scolarisons.

Si la sociologie très favorisée de l'enseignement catholique en France est uniquement due à des questions d'autocensure ou d'empêchement financier, peut-être pourriez-vous faire la transparence sur vos procédures de recrutement en communiquant des données sur le profil des candidats et sur celui des élèves finalement retenus ? Cela permettrait de s'assurer que le privé n'est pas volontairement ségrégationniste, comme le souligne l'économiste Julien Grenet...

Monsieur Grenet ne cesse de nous faire des mauvais procès. Je le dis très solennellement : jamais, je le dis bien jamais, un chef d'établissement catholique ne discriminerait un jeune sur son origine sociale ou culturelle. Je ne nie pas la tendance à



l'entre-soi du privé dans certaines agglomérations. Mais cette tendance n'est aucunement volontaire. Le problème ne vient pas de notre recrutement mais bien d'une demande insuffisante de la part des catégories populaires sur laquelle nous devons travailler.

Pouvez-vous également affirmer que le privé ne sélectionne pas ses élèves en fonction de leur niveau scolaire ?

Ça, non, je ne le peux pas. Certains établissements secondaires s'inscrivent dans une tradition élitiste, il serait absurde de le nier. En revanche, ils ne constituent pas la généralité. Contrairement à ce que l'on entend souvent, ce sur quoi nos directeurs sont vigilants, ce n'est pas tant le niveau des élèves que d'éventuelles difficultés comportementales. Nous voulons nous assurer que le projet de nos écoles soit réellement partagé. Pour un élève habitué à semer la zizanie, tant en cours que dans ses relations avec ses pairs, intégrer l'enseignement catholique peut s'avérer compliqué, je le reconnais.

Pourquoi diable les cancre, ces âmes en peine, n'auraient pas accès à vos établissements ? A la lecture des Evangiles, on pourrait même s'attendre à ce qu'ils constituent votre priorité...

Ils ont déjà accès à nos établissements mais on peut certainement faire mieux et plus vis-à-vis de ces enfants. On peut même estimer que nous devrions accueillir tout le monde. Reste que cela ne doit pas nuire à la solidité de nos communautés éducatives. Et que cela suppose tout un travail d'accompagnement des jeunes, des personnels, des familles. Enfin, il ne faudrait pas non plus qu'on finisse par inverser le stigmate et qu'on en vienne à pointer du doigt les jeunes des quartiers favorisés qui sont scolarisés chez nous. Ils ont le droit d'exister et de ne pas être freinés dans leurs poursuites d'études, comme certains discours s'inspirant de la discrimination positive tendent aujourd'hui à le préconiser.

N'y a-t-il pas toutefois une forme de contradiction dans votre raisonnement ? Vous êtes choqué que des chercheurs vous suspectent de générer de la ségrégation sociale, mais vous reconnaissez que nombre de vos établissements mettent de côté les élèves au niveau trop faible ou au comportement trop turbulent. Or, vous savez comme moi que partout dans le monde et en France particulièrement, la maîtrise des apprentissages et des codes scolaires est fortement corrélée à l'origine sociale. En recrutant des élèves de bon niveau ou du moins disciplinés, vous en venez bien à discriminer les plus défavorisés...

J'entends ce discours, mais je ne le partage pas et même je le combats. Les statistiques sont intéressantes, mais elles ne doivent pas conduire à enfermer nos élèves dans des prisons mentales. Je me souviens d'un élève hyper fin intellectuellement que j'ai rencontré dans ma première vie de directeur. Il vivait en famille d'accueil et s'était mis dans cette logique de nombreux gamins défavorisés qui, à force d'entendre des discours sur le déterminisme social, finissent par se convaincre qu'ils ne réussiront pas, avec tout l'effet performatif que cela peut avoir. C'est ce contre quoi l'enseignement catholique entend lutter en mettant la relation humaine au cœur de son projet.

Le ministre de l'Education nationale Pap Ndiaye vous incite à faire « votre part d'effort » pour remettre un peu de mixité dans notre système scolaire. Pourriez-vous accepter de vous soumettre à des quotas même indicatifs dans votre recrutement afin de rééquilibrer la sociologie du public et du privé ?

Un point d'abord : notre liberté de recrutement n'est pas négociable. C'est un droit constitutionnel. Et je ne pense pas qu'il serait pertinent de faire entrer l'enseignement catholique dans un moule, celui de l'Education nationale, qui a montré et continue à montrer quelques défaillances.



Je ne crois pas par ailleurs à la logique des quotas. Ils nous sont déjà imposés dans le supérieur pour nos classes prépas et nos BTS où nous devons intégrer un pourcentage minimal de boursiers et de bacheliers professionnels. Mais, quand bien même nous retenons ces élèves, peu nombreux à postuler, la plupart préfèrent finalement s'inscrire dans le public, où la contribution qu'on leur demande est bien moindre. On revient toujours à nos deux points d'achoppement : l'autocensure et l'empêchement financier.

Enfin, je tiens quand même à rappeler que nous n'avons pas attendu l'arrivée de M. Ndiaye rue de Grenelle pour travailler la question de la mixité sociale. Nous utilisons déjà les IPS dans nos mécanismes de répartition des moyens d'enseignement. Et nous avons mis en place un fonds de dotation pour favoriser l'ouverture d'établissements portant un projet de mixité sociale. Des projets ont ainsi déjà vu le jour à Toulouse ou en banlieue lyonnaise.

Si je vous dis que, malgré tout, l'incapacité de vos établissements à recruter au-delà d'une base sociologique de plus en plus réduite et favorisée est un terrible constat d'échec pour l'enseignement catholique et le catholicisme français, que répondez-vous ?

Que c'est en effet un enjeu évangélique et un problème ecclésial majeur, que nous ne l'ignorons pas, mais qu'il faut nous laisser le temps de la réflexion et de l'action raisonnée sans essayer de nous imposer des solutions toutes faites qui ne correspondent pas à notre culture. Une politique de mixité sociale à l'école doit être partagée par le plus grand nombre. Elle ne peut pas être punitive.

BIO EXPRESS

Depuis 2019, Philippe Delorme, ancien professeur d'économie, qui fut aussi chef d'établissement et directeur diocésain à Créteil, est secrétaire général de l'enseignement catholique, qui regroupe 2 millions d'élèves (soit environ 17 % des élèves du primaire et du secondaire) et près de 7 500 établissements.

